



## CHARTRE DU COMPETITEUR

### ➤ Inscriptions aux différentes compétitions :

#### Article 6 du règlement intérieur

***L'enseignant est le seul référent pour la constitution et la validation de l'équipe de compétiteurs.***

- Chaque membre désirant participer aux compétitions doit obtenir son accord.
- Une date limite des inscriptions et ses modalités financières seront fixées par le bureau avant la compétition. Passé ce délai, aucune inscription ne sera possible.
- Les membres doivent prendre toutes dispositions pour respecter cette date limite.
- Une autorisation parentale sera à remplir et à remettre avant le déplacement pour tout licencié mineur.

### ➤ Tous les compétiteurs s'engagent :

- A être présent et ponctuel lors des déplacements, toute absence lors d'une compétition doit-être justifié par un certificat médical.
- A respecter les codes de conduites tout le long du déplacement.
- A respecter le matériel mis à disposition par le club et à veiller sur le matériel lors des compétitions.
- En cas de pertes l'ensemble des compétiteurs devront rembourser le matériel.

***Ces mesures sont nécessaires afin de sensibiliser tous les compétiteurs et leurs familles aux efforts consentis par le club et ses bénévoles. Ils contribueront également à la cohésion au sein de notre association et favoriseront ainsi son développement.***

Un chèque de caution d'un montant de 100€ sera demandé en début de saison et sera encaissé en cas de non-respect de la charte compétiteur.

Le bureau

NOM Prénom

Signature du compétiteur

NOM Prénom

Signature des parents